

MAIRIE
LE POIRE SUR VELLUIRE

3 RUE PIERRE BALLARD

85770 LE POIRE SUR VELLUIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU **Mardi 21 mars 2017**

Président :

Alain REMAUD

Secrétaire(s) de séance :

Elisabeth DIEDRICH

Présents :

Alain REMAUD - Philippe LECOINTE - Elisabeth DIEDRICH - Michaël HAPIOT - Sophie MANCEAU - Frédéric THENAISIE - Jean-Marie OLLIVIER - Patrice BICHE

Absents :

Christian VEILLON - Matthieu RAMBAUD - Caroline POUVREAU - Alain BENETEAU (arrivé au point 4) - Xavier GRILLO (pouvoir à Alain REMAUD) - Maryse DE OLIVEIRA (pouvoir à Jean-Marie OLLIVIER)

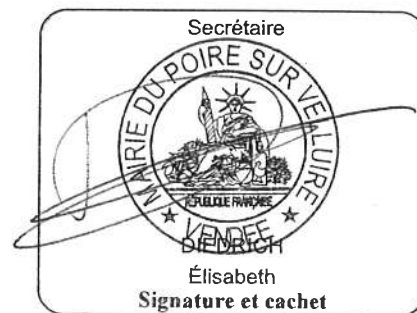
Le Conseil Municipal:

- prend acte de la caducité du POS au 27 mars 2017. Le RNU s'appliquera donc jusqu'à l'approbation du PLU.
- ne délibère pas sur la prise de compétence en matière de "documents d'urbanisme" par la Communauté de Communes.
- décide de transformer un poste d'Adjoint Technique Territorial en poste d'Adjoint Technique Principal de 2e classe à l'école publique à compter du 1er juillet 2017. A l'unanimité.
- approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 concernant le lotissement. A l'unanimité.
- vote le budget 2017 concernant le lotissement. Dépenses et recettes de fonctionnement 206.828,27 euros / Dépenses et recettes d'investissement 201.223,27 euros. A l'unanimité.
- autorise le maire à signer l'avenant augmentant d'un an la durée du crédit assainissement de 50.000 euros et l'avenant augmentant d'un an la durée du crédit lotissement de 124.000 euros. A l'unanimité.
- renouvelle l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine de la Vendée - Montant: 75 euros. A l'unanimité.
- sollicite une subvention concernant l'aménagement du centre bourg - tranches A à D - dans le cadre du Pacte Régional pour la ruralité. Montant des travaux : 450.000 euros - Subvention sollicitée : 45.000 euro. A l'unanimité.
- décide de solliciter auprès de la Commune de Velluire le coût concernant le prêt d'un agent communal pendant 5 heures pour tondre le terrain de football. A l'unanimité.
- ne répond pas favorablement à la demande de subvention de l'Association des Anciens Combattants, le tableau ayant déjà été voté lors d'une réunion de conseil précédente. A l'unanimité.
- est informé de précisions réglementaires concernant l'instauration de la taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
- se voit présenter par Alain BENETEAU le projet d'éclairage dynamique des bâtiments communaux.
- émet un vœu de soutien au "manifeste des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité" pour des communes

Pour extrait :

En Mairie, le 28 Mars 2017

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.



fortes et vivantes au service des citoyens de l'Association des Maires de France.